

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PEINTURE

## ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Dans le cadre de la fête du livre 2021 qui se déroulera le samedi 5 juin 2021 à la Médiathèque Pierre Amouroux, la Ville d'Épône organise un concours de peinture de 9h00 à 16h00. La remise des prix aura lieu le même jour à 17h00.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous : amateurs et professionnels, adultes et enfants. La participation est gratuite. Une seule participation par personne est autorisée. L'inscription au concours doit être faite sur place le jour du concours. La production de l'œuvre est à effectuer sur place (secteur bourg d'Épône). Seules les œuvres portant le tampon du comité organisateur seront admises à concourir.

## ARTICLE 3 : SUPPORTS, TECHNIQUES ET DIMENSIONS

Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs (chevalet, peinture, toile...). Il est admis 2 supports par concurrent, mais 1 seul sera présenté au jury. Toutes les techniques de dessin et peinture sont autorisées : huile, acrylique, gouache, aquarelle, pastel, fusain, collage... Le participant prévoit les attaches et cordons au dos de l'œuvre afin qu'elle puisse être accrochée. Toute fragilité du système de suspension reste sous la responsabilité du participant. Il ne sera pas admis d'encadrement.

## ARTICLE 4 : RÉCEPTION DES ŒUVRES

Les œuvres doivent être déposées avant 16h00 aux organisateurs du concours. Chaque œuvre doit être identifiée au dos par : le titre de l'œuvre, le nom, prénom de l'auteur, son adresse postale et courriel ainsi que son numéro de téléphone.

Sera disqualifiée toute œuvre présentant des caractères diffamatoires, racistes ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité morale ou physique de quiconque.

Les œuvres ne devront pas être signées au moment de la présentation au jury.

## ARTICLE 5 : EXPOSITION ET RESTITUTION DES ŒUVRES

Les œuvres des participants seront restituées à l'issue du concours.

## ARTICLE 6 : JURY ET PRIX

Le jury, sous la présidence de M. Pascal DAGORY, Maire-adjoint à la Culture, Patrimoine, Tourisme, Fêtes et Cérémonies, se réunira dès la fin du concours. Il décernera 2 prix de valeurs différentes.

La remise des prix aura lieu le même jour (samedi 5 juin 2021) à 17h00, suivi d'un pot en musique.

## ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'utilisation, par l'organisateur, du droit à l'image des œuvres présentées au concours : reportages vidéo, TV, médias, photos, articles de presse, magazine municipal, sites internet, plaquette, programme, etc.

*ÉPÔNE, le  
Lu et approuvé  
(Nom et signature)*